

DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS. N° 72 7e Année ISSN 1253-4706

Le bulletin bimestriel de SOS DEMOCRATIE AUX COMORES

ÉDITORIAL

AHMED Abdou Rahamane
Président de SOS DÉMOCRATIE

Novembre-Décembre 2002 / France :1,5 euro Comores :300 FC



CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL AUX COMORES

Le harcèlement sexuel touche particulièrement les femmes aux Comores. Il y a un rapport de pouvoir entre l'homme et la femme. Le premier harcèle la dernière pour l'amenuiser dans l'espoir de se valoriser, de prendre du pouvoir sur elle et de la mépriser.

Les conduites de harcèlement se manifestent surtout par des paroles, des actes ou des gestes à connotation sexuelle, répétés ou non désirés. Cela peut porter atteinte à la dignité ainsi qu'à l'intégrité physique ou psychologique de la personne. Ce qui entraîne, pour les femmes dans les administrations comoriennes, des conditions de travail défavorables qui entraînent des licenciements ou des démissions. Il convient de rappeler qu'il y a une forte minorité de femmes qui ont un emploi stable. Alors que la déclaration universelle des droits de l'homme précise dans son article 23 que « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail... ».

Dans le travail, les hommes occupent des postes importants aux Comores. Il y a très peu de femmes qui travaillent dans les secteurs public et privé. Le harcèlement se manifeste par les méthodes verbales (blagues, remarques, questions intimes, demandes de sorties, menaces, etc.), non verbales (regards, sifflements, photos, textes, visites au domicile, exhibitionnisme, etc.) ou physiques (frôler, tapoter, caresser, embrasser, empoigner, arracher les vêtements, agresser sexuellement, violer, etc.). Avec ces exemples, vous remarquez que cela peut s'effectuer d'une manière contrariante, contraignante ou agressive.

En général, ça commence par une blague. Celle-ci est considérée comme un phénomène de harcèlement sexuel quand elle cesse d'amuser la victime. Celle-ci doit prendre des notes sur l'évolution des événements et rassembler le maximum de preuves.

Demandez aux autorités comoriennes et aux responsables des îles autonomes de considérer le harcèlement sexuel comme un délit de droit pénal. Ils doivent prendre les mesures nécessaires pour sanctionner sévèrement les coupables. Il faut maintenant briser la loi du silence en légiférant sur ce point important.

Directeur de la publication: ALI Damir Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,

ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06.61.60.18.50 ou 06.60.11.81.90 – Fax : 01.47.46.99.54

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – 92504 RUEIL-MALMAISON CEDEX

E-mail: SOSDemocratieComores@wanadoo.fr

INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BEVES...INFOS BREVES...

19 novembre, un conflit a éclaté entre les habitants des villages de Bandamadji et de Hantsambou situés à proximité de Moroni (capitale des Comores). A l'origine de cette tension, un jeune de Hantsambou aurait été agressé par des jeunes de l'autre village à l'école. Les villageois de Hantsambou ont ainsi attaqué ceux de Bandamadji, mis le feu à une maison et pillé un magasin.

Les gendarmes comoriens ont réussi à dégager la route bloquée et à arrêter ces incidents. Ils doivent assurer la sécurité des personnes et des biens et poursuivre en justice les coupables.

20 novembre, un officier supérieur de l'armée malgache, le lieutenant-colonel Hubert Baldine est arrêté et mis en examen à la maison d'arrêt de Moroni. Son avocat Maître Fahmi a affirmé que c'est à la suite d'une commission rogatoire délivrée par la justice malgache que ce fidèle de Didier Ratsiraka, l'ancien président malgache, a été arrêté. Il a été expulsé à Madagascar le 25 novembre. Son avocat précise que le fait d'interjeter appel, « rend le juge incompétent pour statuer sur le dossier ». Paradoxalement, ce juge l'a mis en liberté provisoire. Ce qui a permis aux autorités comoriennes de le renvoyer sous escorte de militaires malgaches.

SOS DEMOCRATIE dénonce le non respect des procédures judiciaires et l'ingérence du pouvoir exécutif dans les affaires judiciaires.

8 décembre, deux personnes (Franco Nerozzi et Fabio Leva) ont été arrêtées et une quinzaine d'autres ont été placées sous enquête par le parquet de Vérone (nord d'Italie). Ils comptaient perpétrer un énième coup d'état aux Comores. Selon la police italienne, ces hommes sont en contact avec le mercenaire français Bob Denard qui est mêlé à plusieurs coups d'état ou assassinats de présidents aux Comores. Une demande d'extradition de ce fameux soldat de fortune devrait être remis sous peu aux autorités françaises par leurs homologues italiens.

Demandez aux autorités françaises de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les mercenaires français de déstabiliser les autres pays et d'extrader Bob Denard en Italie. Ce qui permettra de faire avancer l'enquête judiciaire ouverte en Vérone. Les responsables de cette dernière tentative doivent être sanctionnés sévèrement.

9 décembre, le palais de Mrodjou, qui abrite le bureau du président de l'île de la Grande-Comore est assiégé par des éléments de la gendarmerie qui chercheraient à arrêter son directeur de cabinet, Mohamed Sinane. Celui-ci serait reproché d'avoir accusé le commandant de la gendarmerie, le capitaine Normal Mze Hamadi, de « tentative d'attentat contre Monsieur El-Bak » le président de l'île de la Grande-Comore. La garde personnelle d'El-Bak menacerait de tirer en cas d'intrusion de la gendarmerie dans le palais présidentiel. Selon des témoignages, le pays a échappé de justesse à un affrontement armé qui aurait pu déboucher sur une situation d'affrontement armé ou de guerre civile.

SOS DEMOCRATIE , comme les autres organisations de la société civile, demande à son tour aux présidents Azali et El-Bak de régler leurs conflits de partage de compétences par les négociations pour éviter un conflit armé aux conséquences dramatiques pour la population civile non armée, éprise de paix et de liberté.

18 décembre, Achrafi Said Hachim (ancien ministre de l'intérieur du 1996-1997) et Zarouki Inzoudine (ancien officier de l'armée comorienne) et l'épouse d'un colonel comorien ont été arrêtés par la police française. Ils sont mis en examen et écroués le 20 décembre « pour association de malfaiteurs ». La juge française Colin avait été saisie d'une plainte de l'État comorien en avril 2002. Ils sont considérés comme les commanditaires présumés de la tentative de coup d'État aux Comores le 19 décembre 2001 par des mercenaires français dont six ont été tués. Dénoncez les arrangements entre les autorités françaises et comoriennes qui ont permis de renvoyer en France les six prisonniers français qui étaient détenus aux Comores.

APPEL URGENT COTE D'IVOIRE : PREVENIR LE PIRE

En Côte d'Ivoire, dans un contexte d'instrumentalisation de la xénophobie (« l'ivoirité »), sur fond de crise économique provoquée par un pillage multiforme (interne et externe), une rébellion armée a précipité la radicalisation des stratégies politiques. Cette radicalisation mise sur des clivages Nord-Sud et/ou Islam-Christianisme, qu'elle provoque puis avive. Les ivoiriens sont sommés de s'enrôler dans un camp ethnique ou religieux. Les « tièdes » sont soupçonnés de trahison. A Abidjan, les faucons du régime, apparemment en position dominante, fourbissent une arme aux effets incalculables, « expérimentée » à grande échelle en 1994 au Rwanda: cultiver l'hystérie par les médias de la haine, enrôler la jeunesse dans des mouvements susceptibles de se muer en milices d'« autodéfense », avec l'appoint d'« escadrons de la mort ». Dans le Nord, des informations crédibles ont fait état d'exécutions extrajudiciaires de fonctionnaires « loyalistes ». Les extrémistes de chaque faction rêvent d'imposer militairement leur suprématie, rompant une trêve fragile dès lors que faiblirait la volonté d'interposition de la communauté internationale - représentée principalement, de facto, par les pays ouest-africains et la France.

Le monde se souvient, ou devrait davantage se souvenir, de l'horreur de 1994 au Rwanda, quand un mélange de haine, de peur et de contrainte a enrôlé plus d'un million de personnes dans le massacre d'environ 800 000 autres, leurs voisins. Il n'est pas possible que l'humanité accepte ce risque pour La Côte d'Ivoire, même à une échelle moindre. Un embrasement de la guerre civile ferait courir le risque d'innombrables pogroms, et d'un engrenage mimétique des atrocités. Les organisations et les personnalités soussignées décident de coaliser leurs volontés pour tenter d'épargner le pire. Elles demandent que le Conseil de Sécurité des Nations Unies soit saisi au plus tôt, par les États qui en ont le pouvoir, pour:

- condamner avec la plus grande fermeté toute tentative de relance des hostilités, la crise actuelle n'ayant d'issue possible que politique, en particulier sur les questions de citoyenneté, de démocratie et de justice;
- décréter un embargo sur les livraisons d'armes, interdire l'emploi de mercenaires, condamner le recrutement d'enfants - soldats, lancer une enquête sur le financement et l'armement des rébellions;
- exiger la fermeture immédiate des médias de la haine;
- menacer de déférer les propagandistes de l'ethnisme, les recruteurs de milices, les commanditaires d'escadrons de la mort et les autorités qui les tolèrent devant la Cour pénale internationale.

La France, par l'étroitesse de ses relations avec la Côte d'Ivoire, a une responsabilité toute particulière. Elle dispose de nombreux moyens, y compris la saisine du Conseil de sécurité, pour enrayer l'engrenage mortifère. C'est une question de volonté et de priorité politiques.

Se trouvant de fait au cœur du processus d'interposition, elle ne peut le désertier tant que n'est pas mis en place un dispositif suffisant pour empêcher un drame qui peut encore être évité. Elle ne peut rééditer le départ précipité des troupes de son opération Amaryllis, en avril 1994 au Rwanda - contribuant alors à abandonner toute une population au déferlement génocidaire.

Les organisations et personnalités soussignées s'engagent et invitent à soutenir toutes les expressions d'un langage de paix, de citoyenneté et de dialogue en Côte d'Ivoire. Elles encouragent les Ivoiriens à proposer un message de résistance à la logique du clivage ethnique et religieux, à l'enrôlement des civils dans une guerre fratricide (certains le font déjà, avec beaucoup de courage, sans recevoir un écho suffisant). Elles invitent à la diffusion d'un slogan du genre: « la haine ne passera pas par moi ». Chaque Ivoirien, personnellement et dans ses multiples formes de relations sociales, peut contribuer à désamorcer cette arme, à l'exemple des responsables des différentes communautés de Bouaké qui ont brisé le cycle de représailles en instaurant des groupes de vigilance conjointe.

Parmi les premiers signataires: Afrique Verte, Agir ici, Aircrige, Antenne Foi et Justice Afrque-Europe de Paris, ATTAC, CADTM-France, CCFD, Cedetim, Cimade, Centre de Recherche et d'information pour le développement (CRID), Coordination Sud, FIDH, Frères des Hommes, Oxfam-Solidarité (Belgique), Prévention Génocides, Ritimo, Survie, Terre des Hommes France,...

COMMUNIQUE DE PRESSE

VENDREDI 31 JANVIER 2003 à 20 heures

MEETING DE SOUTIEN à MUMIA ABU-JAMAL

Depuis 21 ans dans le couloir de la mort, un homme crie son innocence...

Placé sous la présidence de Marcel Trillat, journaliste et réalisateur à France 2

Annexe de la Bourse du Travail de Paris, 29 Bd du Temple - Métro République

Des personnalités, des élus aux parlements européen et français, des représentants des villes françaises qui ont fait de Mumia Abu-Jamal leur citoyen d'honneur, des syndicalistes et des responsables d'associations de défense des droits de l'homme diront les raisons pour lesquelles ils apportent leur soutien à ce journaliste noir américain condamné à mort. Des membres de l'importante délégation française qui s'est rendue en novembre dernier à Philadelphie -pour remettre à la Cour Suprême de Pennsylvanie 250.000 pétitions exigeant sa libération- témoigneront de leur engagement aux côtés de cet homme qui crie son innocence depuis plus de vingt ans et qui aujourd'hui symbolise la lutte contre la peine de mort aux États-Unis. Dans une période marquée par une politique sécuritaire et répressive en interne, agressive et guerrière hors de ses frontières, l'Amérique de Bush peut à tout moment attenter à la vie de Mumia.

Notre vigilance, notre soutien et notre solidarité ne doivent pas faiblir.

Ce meeting public est organisé par le **Collectif Unitaire National de Soutien à**

Mumia Abu-Jamal regroupant plus de 70 organisations françaises.

Voir la décision du gouverneur de l'Illinois (États-Unis) de commuer toutes les condamnations à mort.

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19h30 à 20h30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: www.rfpp.net

ABONNEZ-VOUS à « DÉMOCRATIE INFO »

Nom.....Prénom.....Adresse.....

.....Code Postal.....Ville.....

OUI, je m'abonne à « DÉMOCRATIE INFO » pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE. Fiche à renvoyer à **SOS DÉMOCRATIE AUX COMORES B.P.131—92504 RUEIL MALMAISON CEDEX**

Association de Défense des Droits de l'Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires